COMMUNE DE CHAMPDRAY
SEANCE DU 05 JUIN 2026

PROCES VERBAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 28 mai 2026.

Présents : KLIPFEL DOTT Elisabeth, WILLMANN Marie-Claire, DIDIER Jean-Guy, MICHEL Joëlle, LOCHTENBERGH Chantal, GERARD Pascal, DIDIER Alain, COQUIN BENA Laurie (arrivée à 20 h 40), GEORGEL Sébastien, PREGUICA Romain.

Secrétaire de séance : PREGUICA Romain.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooo

- Désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026,
- Règlements budgétaires et financiers,
- Adhésion à l'Association des Communes Forestières et virements de crédits,
- Demande d'admission en non-valeur,
- Prolongation du contrat de M. Eddie FEBVAY,
- Point sur les divers travaux et réflexions à venir,
- Assurance différents véhicules communaux,
- Informations diverses.

oooooooooooooo

Madame le Maire propose de déplacer le premier point à l'ordre du jour, soit la désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026, en fin de séance afin d'attendre l'arrivée de Laurie COQUIN BENA. Le Conseil Municipal accepte.

N° 06.2026.01 – OBJET : Finances locales – Divers – Règlement budgétaire et financier Budget Bois et Forêts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement budgétaire et financier tel que proposé par Madame le Maire.

N° 06.2026.02 – OBJET : Finances locales – Divers – Règlement budgétaire et financier Budget communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le règlement budgétaire et financier tel que proposé par Madame le Maire.

(arrivée de Madame Laurie COQUIN BENA).

N° 06.2026.03 – OBJET : Finances locales – Décisions Budgétaires – Budgets et comptes – Décisions modificatives - Adhésion à l'Association des Communes Forestière et virements de crédits (DM 1 budget bois et forêts).

Madame le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué lors de la séance du 29 avril 2026 et que le montant de l'adhésion n'avait pas été communiqué à temps par l'Association.

Sachant que celui-ci s'élève à 257 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande son adhésion à l'Association Départementale des Communes Forestières et à la Fédération Nationale et d'en respecter les statuts, accepte de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, charge le Maire de signer les documents nécessaires, mandate le Maire de représenter la commune auprès de ces instances (Association Départementale et Fédération Nationale) et procède aux virements de crédits nécessaires : - 257.00 € au c/65822 et + 257.00 € au c/6281.

N° 06.2026.04 – Finances locales – Divers – Demande d'admission en non-valeur.

Madame le Maire explique que, par mèl du 30 avril courant, les services du S.G.C. de GERARDMER demande l'admission en non-valeur de la dette datant de 2004 de Madame Marie-France PETIT condamnée dans le cadre de la rupture de contrat de transport scolaire.
Elle rappelle le dossier et précise qu'une délibération a déjà été prise le 04 octobre 2024 pour maintenir cette dette.

Sur proposition de Madame le Maire et au vu de la particularité du dossier, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal n'admet pas en non-valeur la créance de 4 221.71€ présente dans la liste n° 8084110633 restant due par Madame Marie-France PETIT condamnée dans le cadre de la rupture de contrat de transport scolaire et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

N° 06.2026.05 – OBJET : Fonction publique – Personnel contractuel – Contrat de recrutement – Contrat article 3 loi n° 84-53 – Alinéa 6 Moins de 1 000 habitants – Prolongation du contrat de M. Eddie FEBVAY.

Madame le Maire rappelle le contrat mis en place avec M. Eddie FEBVAY suite à la délibération du 05 décembre 2025 et se terminant le 31 août 2026.
Suite à une récente rencontre entre la municipalité et M. FEBVAY, il est proposé de prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2026 dans les mêmes conditions.
M. FEBVAY est présent les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi mais il est entendu avec lui qu'en cas de nécessité, une adaptation est possible.
Madame le Maire précise qu'il sera également remplaçant en cas de besoin pour les transports scolaires organisés par la Région Grand Est à compter de septembre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, charge le Maire de procéder au recrutement et de signer tous les documents nécessaires et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Point sur les divers travaux et réflexions à venir.

Restauration du tableau de la Nativité : quatre artisans sont venus sur site et doivent établir des devis. La toile et l'encadrement sont à traiter indépendamment. Les propositions seront transmises à Madame GLOC de la D.R.A.C. pour un avis technique.

Une subvention de 50 à 60 % peut être envisagée pour 2027.

Concernant l'orgue, Madame GLOC fait établir un rapport qui sera soumis en Commission pour un classement.

Enduits du préau : les travaux seront réalisés en septembre et c'est une couleur claire qui est conseillée pour application de la peinture hydrofuge.

Chemin des Frais : la prestation est commandée à l'entreprise CAVALLI et la programmation est en attente.

Fauchage des bords de route : les travaux sont commandés à l'entreprise GEORGEL.

Réparations en attente : monte-personne de la salle des fêtes (carte des boutons en commande) et intervention de l'entreprise BODET pour les cloches de l'église.

Aire de jeux : Madame le Maire pense fixer en juillet une date pour un rendez-vous avec les enfants et les parents de CHAMPDRAY pour recueillir leurs souhaits et propositions dans le cadre d'une réflexion en vue de l'installation d'une aire de jeux.
La suite serait de demander l'intervention de l'Agence Technique Départementale pour des conseils et la maîtrise d'œuvre.
Plusieurs aspects sont à étudier : le foncier disponible, les installations possibles, les normes et le financement à attribuer.
Madame Joëlle MICHEL fait part de ses réticences quant à ce projet et notamment l'utilisation effective d'une telle installation.
Afin de mieux ciblée les attentes de chacun, Madame Laurie COQUIN BENA propose qu'un questionnaire soit établi pour recueillir les avis.
Cette proposition est retenue et ce questionnaire sera rédigé sous format papier pour plus de facilité et sera distribué à toutes les familles concernées.
Madame le Maire propose la constitution d'un petit groupe de travail pour travailler sur le sujet : Mesdames Laurie COQUIN BENA, Elisabeth KLIPFEL DOTT, Messieurs Sébastien GEORGEL, Romain PREGUICA.

Madame Joëlle MICHEL indique qu'il vaudrait mieux privilégier l'installation de toilette publique sur la commune. Madame le Maire dit que ce n'est pas une priorité à ce jour (aucune demande formulée à ce sujet) et lui rappelle que le système présent dans le bâtiment communal a été fermé suite aux nombreuses incivilités et qu'il n'est plus opérationnel suite aux travaux réalisés en 2005. Elle se rapprochera néanmoins de l'association Chantiers Eau et Pierre qui fabrique des toilettes sèches pour connaître les conditions de pose, les prix et les normes requises.

N° 06.2026.06 – OBJET : Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – Autres – Assurance différents véhicules communaux.

Madame le Maire rappelle la décision prise le 05 décembre 2025 pour le changement de prestataire pour l'assurance multirisques et la protection juridique.
Concernant les véhicules, les délais de résiliation sont de deux mois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres au 04 juin, décide de résilier les contrats avec l'assureur AXA pour les véhicules PEUGEOT PARTNER et RENAULT TRAFIC, choisit GROUPAMA à compter d'octobre et novembre 2026 et charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Concernant le tracteur, l'assurance sera revue après l'achat effectif.

Désignation des délégués titulaire et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, et est constitué des deux membres du conseil municipal les plus âgés présent à l'ouverture du scrutin, soit Madame Marie-Claire WILLMANN et Madame Joëlle MICHEL, et des deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soit Monsieur Romain PREGUICA et Monsieur Sébastien GEORGEL.

Le Président invite ensuite le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret à l'élection d'un délégué. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote commence à 21 H 00 et donne les résultats ci-après :

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs et nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :
- Mme Marie-Claire WILLMANN : 9 voix

Madame Marie-Claire WILLMANN a obtenu neuf voix. Elle réunit la majorité absolue et a été proclamée déléguée. Elle accepte le mandat.

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants. Le dépouillement du scrutin, qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, donne les résultats suivants :

Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs et nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	6

Ont obtenu :
- M. Jean-Guy DIDIER : 9 voix
- M. Alain DIDIER : 9 voix
- Mme Joëlle MICHEL : 9 voix

M. Jean-Guy DIDIER, M. Alain DIDIER et Mme Joëlle MICHEL ont obtenu neuf voix. Ils réunissent la majorité absolue et sont proclamés suppléants. Ils acceptent le mandat.

Informations diverses.

Madame le Maire fait part des remerciements de Granfondo Vosges 2026.

Les prochains ateliers pâtisserie auront lieu les samedi 13 et 27 juin 2026 de 09 h 00 à 12 h 00.

Madame le Maire détaille les dossiers de permis de construite et de déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal :
- 06 mai 2026 : opposition pour la construction d'un abri voiture en bois, toiture en tuyleo (imitation tuiles) car il convient de déposer un Permis de Construire Modificatif pour Jean-Marie DOISY sur les parcelles A 2859 et 2860 – 4B, Champs des Bans,
- 20 mai 2026 : non opposition pour la réfection toiture, changement des menuiseries, ouverture des baies vitrées et mise en place d'une géothermie dans le jardin pour Olivier BENA sur la parcelle A 2937 – 20, le Village,
- 27 mai 2026 : non opposition pour l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de la toiture pour EIM SERVICES sur la parcelle A 2680 – 4, route du Tholy.

Monsieur Sébastien GEORGEL interroge sur la possibilité de reprendre la rédaction de l'Echo de Champdrâ tel que souhaité par Madame le Maire lors d'une réunion en mars 2026.
Un groupe de travail est donc constitué à cet effet : Mesdames Elisabeth KLIPFEL DOTT, Laurie COQUIN BENA, Messieurs Sébastien GEORGEL et Romain PREGUICA.

Le Maire,

Elisabeth KLIPFEL DOTT.

Le secrétaire,

Romain PREGUICA.